

DÉCISION SUR LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES DIX SUR LA RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Doc. Assembly/AU/8(XVIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des dix Chefs d'État et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
2. **PREND NOTE ÉGALEMENT** de l'évolution récente des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
3. **RÉAFFIRME** le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte contenant la Position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
4. **SOULIGNE** que l'Afrique doit continuer à parler d'une seule voix et avec cohésion en ce qui concerne toutes les questions soulevées lors des négociations intergouvernementales en cours, afin de mettre à profit les résultats que l'Afrique a jusqu'à présent obtenus et à veiller à ce que ses intérêts soient en tout temps préservés et défendus ;
5. **SALUE** les efforts que déploient les Représentants permanents africains auprès des Nations Unies pour promouvoir et défendre les intérêts du continent dans le processus de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
6. **DEMANDE** aux Représentants permanents africains du Comité des dix auprès des Nations Unies participant aux négociations intergouvernementales en cours de continuer à travailler en étroite collaboration avec les autres Représentants permanents africains auprès des Nations Unies et à poursuivre le dialogue avec d'autres États membres et Groupes d'intérêt dans le processus de réforme du Conseil de sécurité, en vue de défendre, et de promouvoir la Position africaine commune ;
7. **ENCOURAGE** les Représentants permanents africains du Comité des dix auprès des Nations Unies à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue de sceller une alliance pour soutenir la Position africaine commune auprès des différents groupes d'intérêt participant aux négociations intergouvernementales et à solliciter, le cas échéant, des directives supplémentaires dans l'exécution de son mandat ;
8. **DEMANDE** à la Commission de continuer à faciliter les activités des Représentants permanents africains du Comité des dix auprès des Nations Unies dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et dans les consultations connexes sur cette question ;
9. **DEMANDE ÉGALEMENT** au Comité des dix de continuer à intensifier ses efforts en vue de défendre et de promouvoir la Position africaine commune et de

s'efforcer, à cet égard, de sensibiliser les responsables, au plus haut niveau politique, dans le but de mobiliser et de stimuler la volonté politique nécessaire pour appuyer la Position africaine commune ;

10. **RÉAFFIRME** que le Comité des dix reste saisi de cette question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs concernant la réforme du Conseil de sécurité et lui **DEMANDE** de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juin/juillet 2012.



2011

Decision on the Tenth Report of the Committee of Ten on the United Nations Security Council Reform Doc. Assembly/Au/8(Xviii)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1323>

Downloaded from African Union Common Repository